



ISÈREADOM

Les fiches techniques du projet

La rubrique « Prises en charges » d'un dossier bénéficiaire

Dans le dossier bénéficiaire, cette rubrique comporte trois onglets :

- Les plans d'aides du Département
- Les plans d'aides complémentaires
- Les plans d'aides des caisses de retraites et de la CPAM

La rubrique « Contexte de prise en charge » permet, elle de détailler le projet de vie du bénéficiaire (c'est du texte « libre »).

Les plans d'aides du Département

Cette rubrique est instruite automatiquement avec les informations fournies par le Département. Il n'est pas possible de les modifier.

Les données transmises par le Département sont :

- Le type de plan d'aide (APA, PCH)
- Nature de l'aide (pour la PCH)
- Date de début, date de fin
- Statut (ex. première demande, renouvellement)
- Prestations : libellé, quantité, tarif, montant accordé

IsèreADOM présente les deux dernières versions du plan d'aide (la version n et la version n-1).

Les plans d'aides complémentaires

Cette rubrique est instruite par Inter Mutuelle Assistance (IMA), qui assure le rôle de courtier de service dans IsèreADOM. Ces plans correspondent aux services utilisés dans le cadre de l'expérimentation IsèreADOM par les bénéficiaires des panels tests. Il n'est pas possible de les modifier.

Les données inscrites par IMA sont :

- Le type de plan d'aide complémentaire (ex. Télé-alarme, Télé-suivi médical, Accompagnement Bien être)
- Date de début, date de fin
- Statut
- Prestations : libellé, quantité

Les plans d'aides des caisses de retraites ou de la CPAM

Cette rubrique peut être instruite par IMA, le bénéficiaire, le référent sentinelle ou tout acteur de la prise en charge. Ces plans correspondent aux soutiens que peuvent apporter par exemple :

- Une CARSAT : Plan d'Aide Personnalisé (PAP) ou ARDH (aide au retour à domicile après une hospitalisation)
- Une caisse de retraite complémentaire comme Agirc Arrco : Dispositif « Bien chez moi » (prise en charge de la visite d'un ergothérapeute à domicile), « Sortir plus » (prise en charge de frais de taxi)
- La CPAM : dispositif PRADO (aide à la sollicitation des professionnels intervenants au domicile pour faciliter le retour à domicile après une hospitalisation)

Les données à mentionner sont :

- Le type de plan d'aide (PAP, ARDH, etc.)
- Date de début, date de fin
- Commentaire
- Prestations : libellé, quantité, tarif, montant accordé

--- oOo ---

Pour s'abonner à la newsletter d'IsèreADOM et contacter le chef de projet : isereadom@isere.fr.
 Pour en savoir plus : <https://www.isere.fr/isereadom> et <https://www.isereadom.fr> rubrique FAQ.

